

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 3 Mars 2020

Président : METE Orhan (excusé).

Secrétariat : J. SABATINO (excusé).

Présents : J. CHARLES – J. VELOSO (excusé) – AMARI A. (excusé)

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

RAPPEL FMI : Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur. L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la FMI de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Rappel: consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel: rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

Informations du docteur SCELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021

Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :

Arbitres de plus de 18 ans :

1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

De plus pour les arbitres de plus de 35 ans : une épreuve d'effort est dorénavant

obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1^{er} semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.

DERNIERE FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE POUR LA SAISON 2019-2020

Une formation est organisée par l'IR2F, au District de l'Isère à Sassenage, les samedis 4, 11 et 18 AVRIL 2020

Les dossiers de candidatures seront en ligne en fin de semaine : ils seront à retourner à l'IR2F par courrier ou messagerie à :

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football 350 B Avenue Jean Jaurès 69007 LYON ou formations@laurafoot.fr

Pour les candidats qui seront reçus à l'examen une Formation Administrative et FMI aura lieu le 25/04/2020.

DESIGNATIONS ADULTES DISTRICT :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivant :

Désignations D1 – D2 – AA District et Ligue - FARKAS Léo : 07 85 98 74 44
Mail FARKAS Léo : designation.isere@gmail.com

Désignations D3 – D4 – D5 – Foot entreprise, féminines district et ligue
NASRI Riad : 06 17 14 62 03
Mail NASRI Riad : designation2.isere@gmail.com

RAPPEL AUX ARBITRES (à prendre en compte impérativement)

Suite à la mise en place de l'application automatisée concernant les désignations, il est impératif de saisir vos indisponibilités sur MyFFF, 3 semaines avant la date.

Sanctions si récidive du non-respect de cette obligation.

NOTA : les arbitres ne doivent appeler les désignateurs que pour des cas urgents de dernière minute, lors de journées de coupes ou de rattrapages pour matchs en retard, si vous n'avez pas de désignation c'est qu'il n'y a pas beaucoup de matchs donc vous n'êtes pas désignés (merci de prendre en compte pour éviter vos demandes de rencontres ainsi que de nombreux appels).

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

LAURA FOOT COMPETITIONS : transmission matchs féminines R2, R3 pour désignations des officiels.

COMMISSION DE DISCIPLINE : Fiche navette, pris note, transmis au responsable pour suite à donner.

Les arbitres suivants ont un retrait de 2 non désignations pour manquements à leurs obligations d'arbitre :

*Exclusion d'un joueur sans rapport à la discipline : ZEMZEMI Oualid - TURHAN Safak – GHRIEB Hakim.

*Absence au match non justifiée : COIMBRA José.

*Retard désignation match de ligue féminines : GHRIEB Hakim

COURRIERS CLUBS :

USVO : rapport de match, pris note.

CS NIVOLAS VERMELLE : forfait général en U19, pris note.

AS CESSIEU : demande délégué et arbitre pour match U15 et U13 du 14/03/2020, CESSIEU / VALLEE BLEUE, concerne aussi la commission des délégations.

FC SUD ISERE : demande délégué et arbitre pour la catégorie Féminines à 11D2 PA – PONT DE BEAUVOISIN / SUD ISERE 2 concerne aussi la commission des délégations.

FC SUD ISERE : demande arbitre pour les rencontres suivantes, catégorie D5 PA : FROGES / SUD ISERE 2 du 05/04/2020.

USVO / SUD ISERE 2 du 19/04/2020.

SUSVILLE / SUD ISERE 2 du 26/04/2020.

Catégorie féminine U15 à 8 PA :

FC SUD ISERE / NIVOLET du 14/03/2020.

Transmis au désignateur concerné, pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

US RO-CLAIX : demande arbitre match U15 D3 Poule D du 14/03/2020, US RO CLAIX / VOREPPE 15h00 stade de ST ROMANS, transmis au responsable désignations pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses possibilités

US VAL D'AINAN : demande arbitre match D5 PC du 08/03/2020, VOUREY / ST GEOIRE EN VALDAINE, transmis au responsable désignations pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses possibilités

VOUREY : demande arbitre match D5 PC du 15/03/2020, AS CROSSEY / VOUREY, transmis au responsable désignations pour vous donner satisfaction dans la mesure de ses possibilités

ARTAS CHARANTONNAY : courrier concernant l'arbitre suite au match féminin à 8, ARTAS CHARANTONNAY / AS BOURBRE, pris note, transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

LACHRAF Aadil : envoi de son certificat médical pour indisponibilité, pris note, merci de nous transmettre la date de reprise.

TALHI Ali : envoi de son certificat médical pour indisponibilité 5 semaines, pris note, merci de nous transmettre la date de reprise.

PLATEL Yoann : indisponibilité jusqu'au 17/03/2020, merci de suivre la procédure et de saisir

sur MyFFF.

NIBBIO Mickael : indisponibilité jusqu'à nouvel ordre pour raisons personnelles.

GUNGOR Mustafa : envoi fiche de renseignements

PASCAUD Ludovic : envoi fiche de renseignements

GRASSI Mathieu : pris note de votre courrier, transmis pour suite à donner.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.